

OBJECTIF(S)

- Comprendre les interactions entre ces 3 axes et leurs effets sur le marché immobilier et mettre en œuvre les grands changements dans la pratique immobilière

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Managers, gestionnaires, transactionnaires

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Chaque agence participante doit se munir d'un DPE issu de son Parc

Quiz d'évaluation finale, mises en situation, jeux de rôle

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en immobilier, bâtiment et gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - LES NOUVELLES DISPOSITIONS QUI CHANGENT TOUT

- La loi climat
- Le nouveau DPE, opposabilité
- L'affichage et la commercialisation
- L'interdiction d'augmenter les loyers
- L'intégration aux critères de décence
- Quel calendrier pour le parc locatif
- Les sanctions en cas de non-respect
- Le calendrier des mesures applicables
- Les Conséquences IMMEDIATES sur le secteur locatif
- Le devoir de conseil

Objectif : Mesurer le contexte dans lequel le parc locatif s'inscrit à partir du 1^{er} Juillet 2021

Traité avec cas et illustration

II - COMPRENDRE ET EXPLIQUER LE DPE

- Comment ça marche
- L'importance de la collecte des données (quelles pièces demander)
- Que se passe t'il si je n'ai pas les pièces justificatives ? (simulations)
- Quel conseil donner à mon bailleur
- Ce que je dois anticiper d'ores et déjà
- Quelques réflexes à acquérir pour maintenir son parc

III - SAVOIR CONSEILLER

- Au cas par cas, mon bien à la location ou relocation doit-il faire l'objet de travaux
- Comprendre les facteurs de déperdition d'énergie
- Que conseiller
- L'audit énergie en cas d'achat à but locatif
- Précisions techniques pour avoir de bons réflexes (isolation, ventilation, ...)

Objectif : Se poser les bonnes questions et bien conseiller

IV - LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

- Le levier fiscal
- Les CEE
- Ma prime Rénov
- Les autres aides

NOUS TRAITERONS LA JOURNÉE À TRAVERS DES HYPOTHÈSES RÉELLES SOIT AMENÉES PAR LES APPRENANTS SOIT PRÉPARÉES EN AMONT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap